



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-094**

**\* \* \***

**Objet :**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le  
Conseil Général - réalisation de travaux routiers sur la  
RD 619 – zone de Pioch Courbi**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry — POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier — MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS  
Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD 619 – zone de Pioch Courbi - consistant en l'aménagement d'un carrefour giratoire et ses dépendances et la réalisation de l'éclairage public.

Par cette convention, la commune s'engage à réaliser et à financer l'opération dans le strict respect du programme pour une enveloppe financière prévisionnelle de 124 727,25 € HT.

Il convient, en conséquence, d'accepter la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD 619 – zone de Pioch Courbi - consistant en l'aménagement d'un carrefour giratoire et ses dépendances et la réalisation de l'éclairage public, la convention d'entretien du domaine public départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD 619 – zone de Pioch Courbi - consistant en l'aménagement d'un carrefour giratoire et ses dépendances et la réalisation de l'éclairage public, la convention d'entretien du domaine public départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.